



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 56425

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur la nécessité de tenir compte des évolutions de la famille. Cette volonté s'inscrit dans la perspective de reconnaître et de mieux prendre en compte le fait que les réalités familiales sont en pleine mutation. Il convient donc de penser l'avenir en l'inscrivant dans les évolutions fondamentales. Tenir compte des évolutions de la famille revient aussi à s'engager dans la réflexion sur les lois qui la concernent, ceci dans la perspective de construire un droit de la famille cohérent, qui tienne compte des solidarités familiales, des configurations de la famille, des modes de vie qui évoluent, du désir d'enfant qui se modifie. En tout état de cause, la complexité des évolutions en cours, qui mêle à la fois un essor de l'individualisation et une persistance des normes et des appartenances, est une donnée majeure des réflexions à venir. En effet, les familles, en fonction notamment des différents temps de la vie, cherchent à concilier épanouissement de chacun de leurs membres et désir d'appartenance et de solidarité. Parallèlement, les réflexions sur l'évolution de la famille doivent prendre en compte des évolutions sociales fortes. En conséquence, il lui demande comment sera pensée la question de la famille, de sa problématique, de sa législation, de ses droits et ses devoirs, tout en prenant en compte la question des réalités de vie des familles.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56425

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 254